

C'est ainsi que j'ai parlé samedi soir à la convention où a été proclamée la candidature du député de Palliser.

M. Saltsman: Monsieur le président, ayant suivi le débat, il me faut en conclure que l'ensemble de notre régime fiscal est un fiasco incroyable, surtout dans le domaine de l'impôt des sociétés. Dans aucun article du bill on ne trouve moins de trace d'une réforme fiscale que dans les propositions visant le revenu des sociétés. En fait, nous maintenons un régime établi depuis très, très longtemps, un régime qui dans une certaine mesure n'était pas applicable avant et le sera encore moins maintenant. Il est intéressant de noter que l'opposition se retrouve dans une situation aussi critique que jamais pour ce qui est de la réforme fiscale. A tout prendre, notre façon de concevoir l'impôt des sociétés a échoué lamentablement: nous devrions tout remettre en question. Depuis les années que nous étudions notre régime fiscal, nous aurions dû proposer quelque chose de plus prometteur dans le domaine des impôts des sociétés. La plupart des suggestions de l'opposition ont été rejetées et nous nous retrouvons au même point qu'au départ. Tout ce que nous avons réussi à faire, c'est d'en déplacer le fardeau. Au Canada, les impôts des sociétés se sont transformés en taxes de vente qui se répercutent sur les consommateurs. On en a la preuve de plus en plus.

• (5.00 p.m.)

Tous nos efforts pour soutirer de l'argent aux grandes sociétés ont lamentablement échoué. Les impôts des sociétés diminuent comparés au revenu des gouvernements. Les fonds proviennent de plus en plus des particuliers et de moins en moins des sociétés. Tout le monde veut l'argent des sociétés, mais chaque fois, celles-ci parviennent à damer le pion aux percepteurs d'impôt du pays. Nous devons en tenir compte. Nous parlons de soutirer des capitaux aux sociétés, mais il semble qu'elles finissent toujours par l'emporter dans ce genre de confrontation. Nous avons amplement de preuves que nos lois actuelles sur les impôts des corporations est sans envergure, sans efficacité; qu'elles récompensent les incompetents et pénalisent les particuliers compétents de notre pays. L'impôt sur le revenu des entreprises est perçu de sociétés rentables. Or, il se trouve que de nombreuses entreprises qui exploitent au Canada des ressources de grande valeur ne paient pas d'impôt. Il me semble que la source universelle des richesses devrait être bien gérée. Il se peut que cette idée ne semble pas très logique, mais il est très clair que nous devons proposer un bien meilleur projet de réforme fiscale que celui dont nous sommes maintenant saisis.

Le gouvernement semble complètement désespéré quant à la façon de traiter les entreprises. Il a réagi à toutes sortes d'interventions, contrairement à ce qu'ont dit mes amis du parti à ma droite. Le gouvernement n'a pas assumé sa responsabilité. A deux reprises, il a proposé des amendements à ce projet de loi, le rendant chaque fois, plus confus et moins compréhensible. Nous n'avons

[M. Baldwin.]

réussi qu'à accroître le travail des avocats spécialistes en matière fiscale et des experts-comptables. Même les experts ne comprennent pas les ramifications de cette réforme fiscale qui ont trait aux sociétés. Les Canadiens qui essaient de comprendre ce bill se posent de nombreuses questions. Nombreux sont ceux qui essaient de conseiller leurs clients sur les ramifications de cette mesure. Je me demande si le gouvernement lui-même la comprend. Il l'a présentée, l'a modifiée et lorsqu'on fait des ajustements, il faut essayer de les comprendre à mesure. Ces propositions ne semblent comporter aucun objectif logique et clairement défini. De nombreux aspects de ce régime fiscal sont contraires à l'économie canadienne, et j'en ai déjà parlé.

Il est important de considérer notre objectif actuel pour savoir où apporter les modifications nécessaires. L'absence de l'impôt sur les gains de capital a sans doute encouragé plus que toute autre chose les investissements étrangers dans l'industrie canadienne. Aux termes de cette mesure, la moitié des gains de capital sera imposable, ce qui comporte en soi un élément encourageant. Pendant de nombreuses années nous avons été en faveur des stimulants à l'intention des sociétés, sous forme de dividendes, de dégrèvements d'impôt et autres avantages. De fait, il y a eu accélération de la mainmise étrangère dans notre pays, que ce soit en fonction des conditions de celle-ci ou de son importance. On a offert aux industriels canadiens une politique fiscale, tant en ce qui concerne les impôts sur les sociétés que le régime fiscal en général, tout à fait déplorable. On nous demande maintenant, par la mesure à l'étude, d'adopter à l'égard des sociétés des dispositions qui maintiendront cet état de choses. Le bill révoque le dégrèvement fiscal de 20 p. 100 pour en implanter un de 33 1/3 p. 100. La moitié des gains de capital sera imposable mais, encore une fois, cela distinguera une sorte de revenu d'un autre.

Le gouvernement actuel n'a pas réussi, par des mesures législatives antérieures, à freiner la revente de l'industrie canadienne et, à mon avis, le projet de loi actuellement à l'étude sera également inefficace. La situation est très grave. Le pays risque de perdre toute son économie et nous ne devrions pas, je pense, favoriser un régime fiscal qui contribuera à la disparition de nos propres industries. Nous ne devrions pas exclure la propriété étrangère au Canada. La propriété étrangère peut être utile et certains exemples dans l'Ouest du Canada révèlent que la propriété étrangère peut être avantageuse, mais nous devrions faire preuve de discernement sous ce rapport. Nous devrions faire preuve de discernement lorsqu'il s'agit de décider quelles demandes de propriété étrangère pourraient être utiles et celles qui ne le seraient pas. Jusqu'ici, nous avons refusé de le faire et nous le refusons encore. Nos stimulants fiscaux ont évidemment échoué et notre régime fiscal ne fournit pas le revenu dont nous avons besoin. Dans la mesure où la trésorerie manque de fonds, les contribuables doivent payer plus d'impôt sur le revenu. Le contribuable ordinaire qui est à la merci du percepteur a peu d'occasions de régler le système.